

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Chers clients,

Nous avons à cœur, à la Jumenterie de Lévis, de vous proposer les meilleurs services possibles en accord avec notre vision de l'accompagnement des chevaux et des cavaliers. C'est notamment pour cela que nous mettons autant d'attention et de priorité aux soins et à l'entraînement des chevaux, ainsi qu'à l'enseignement. Et tout ceci, dans un lieu et dans un cadre que nous entretenons tout au long de l'année avec beaucoup de sérieux.

Toutefois, avec l'intention de continuer à vous proposer cette qualité de prestations, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour des conditions de fonctionnement et d'organisation au sein de la Jumenterie, afin de nous permettre d'avoir une gestion administrative optimisée au quotidien et de pouvoir toujours mieux répondre à vos demandes et à vos besoins.

Nous vous informons que le respect des règles de fonctionnement listées ci-dessous, et en vigueur à ce jour est impératif pour pouvoir bénéficier des prestations proposées par la Jumenterie de Lévis :

1/ Prises de contact :

Pour des raisons d'organisation dans nos tâches quotidiennes respectives, nous vous rappelons que nous sommes joignables chaque jour de 8h à 20h, dans les conditions suivantes :

- **Bérangère** : Uniquement pour les **plannings, inscription, organisation, paiements, réservation de créneaux de cours ou tout autre rdv** hors chevaux et enseignement.
 - **Par sms uniquement ou téléphone au 06.20.95.56.21**
- **Cécile** : Uniquement pour le **travail et la gestion des chevaux** et le **contenu pédagogique des leçons**.
 - **Par Messenger ou Whatsapp**

Si la réponse tarde à venir, soyez patients. Ceci est le mode de fonctionnement que nous avons établi afin de ne pas multiplier les canaux de communication et de nous permettre d'être les plus réactives possible.

Il est donc inutile de faire des doublons qui ne seront pas traités plus vite ! Nous sommes sur d'autres postes de travail et nous n'avons, pour le moment, pas encore la possibilité d'embaucher une secrétaire .

2/ Conditions et règlement des prestations proposées toute l'année :

Nous avons eu à gérer dernièrement plusieurs retards de règlements et même des impayés sur les prestations que nous proposons au sein de la structure.

Ces situations, au-delà du fait qu'elles ont des répercussions négatives importantes sur notre charge de travail (suivi et gestion de la comptabilité), sur la gestion saine et pérenne de notre entreprise, représentent également un non-respect de la valeur du travail qui est fourni avec cœur et implication de notre part à travers la Jumenterie de Lévis.

Pour toutes ces raisons, nous vous communiquons ci-dessous les nouvelles conditions de règlement pour les différentes prestations qui sont proposées dans notre structure :

MOYENS DE PAIEMENT :

- **Carte bancaire via la plateforme SPORTYNEO avec facilité de paiement en 1, 4, 10 fois sans frais et option assurance annulation uniquement sur cette solution de paiement.**
<https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/jumenterielevisgmail-com/>
- **Chèque**
- **Espèces : Attention, plus de facilité de paiement pour les règlements en espèces !**

REDUCTIONS, PROMOTIONS ET TARIFS PREFERENTIELS :

ATTENTION : Pour vous garantir la réservation de votre prestation si vous bénéficiez d'un tarif préférentiel, nous vous demandons de régler la prestation au jour de votre inscription. **Tout règlement perçu le jour de la prestation ne pourra donner lieu à une réduction tarifaire.**

LES PENSIONS :

Celles-ci devront IMPERTIVEMENT être réglées avant le 10 de chaque mois. Par chèque, virement bancaire (automatique pour éviter les traditionnels oublis) ou en espèces à votre convenance.

Toutefois, tout règlement effectué au-delà du 10 du mois entrainera systématiquement une facturation de pénalités de retard comme indiqué sur votre facture :

Au-delà de la date d'échéance, les intérêts généraux seront appliqués soit conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (4,22%) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

Merci donc à chaque propriétaire de s'assurer de mettre en place un système de règlement récurrent à sa convenance dans le cadre proposé.

LES COURS PARTICULIERS ET/OU TRAVAIL DU CHEVAL :

Nous mettons en place **un forfait de 10 séances à régler en amont et valable 3 mois** au tarif avantageux de :

- 300€ TTC pour les pensionnaires. La facturation des cours particuliers ou séances de travail du cheval ne sera plus comprise dans la pension mais fera l'objet d'une facture à part.

NOUVEAU : Les séances de travail du cheval pourront être décomptées de ce même forfait.

- 350€ TTC pour les cavaliers du club et licenciés de La Jumenterie de Lévis.

- Pour les DP, rien ne change : inclus dans vos forfaits !

LES SEANCES OCCASIONNELLES :

Vous avez toujours la possibilité de réserver des cours particuliers à l'unité **payables à la réservation et au plus tard le jour même avant le début de la séance au tarif unique POUR TOUS de 40€ TTC.**

Attention, pour des raisons d'écologie et développement durable correspondant aux valeurs dans lesquelles nous sommes engagées à la Jumenterie (label EQUURES) il n'y aura pas de carte « physique ». A vous de suivre le décompte de vos cours si vous souhaitez le vérifier. Votre forfait arrivant à échéance, nous vous ferons automatiquement une proposition de renouvellement.

LES CONCOURS :

Ceux-ci devront être **payés systématiquement le jour de l'inscription.**

Nous vous rappelons que des frais non remboursables sont avancés par l'entreprise pour engager les cavaliers et que nous ne pouvons prendre en charge les annulations à notre compte.

Le respect de ces règles conditionne les prochaines participations des cavaliers aux futurs concours.

LES STAGES :

Ceux-ci devront être **payés impérativement le jour de l'inscription**. Le règlement du stage conditionne l'inscription ET la participation du cavalier. Les cavaliers qui n'auraient pas réglé leur stage en amont, ne pourront donc y participer.

3/ Conditions d'annulation :

Les inscriptions aux animations, concours et stages sont fermes et non remboursables sauf si souscription d'une assurance annulation à valoir sur la solution de paiement SPORTYNEO.

Les séances manquées ne sont pas remboursables.

Elles peuvent être rattrapées uniquement si décommandées au minimum 24 h à l'avance par sms au 06.20.95.56.21 sous réserve de place disponible dans un autre créneau et avec l'accord de la direction. Les séances non récupérées au cours du trimestre seront perdues.

4/ Les contrats d'assurances annulation proposés via sportyneo :

L'option « Interruption de Licence »:

Remboursement à 100% de la licence et du forfait de cours d'équitation sur justificatif dans les cas suivants

Maladie, Accident, Blessure, hospitalisation ou Opération chirurgicale

Toute contre-indication médicale à la pratique du sport formulée par un médecin

Absence ou contre-indication de vaccination contre le Covid 19

Obtention d'un emploi de salarié, mutation professionnelle ou modification du planning et horaires de travail ne permettant plus de pratiquer le sport

L'option « Annulation de stage »:

Remboursement de votre stage d'équitation selon les cas suivants

Garantie annulation avec ou sans justificatifs – Vous devez annuler ? Indemnisation à 100% sur justificatif et 70% sans justificatif !

Garantie frais de modification – Vous devez modifier les dates du stage ? Des frais sont engagés ? Indemnisation des frais !

Garantie frais d'interruption de stage – Un problème pendant le stage, vous ou votre enfant devez arrêter le stage ? Indemnisation fin de stage !

Garantie Casse, Vol, Perte de l'équipement de sport pendant le stage – Indemnisation du matériel nécessaire à la pratique du sport !

Garantie objets oubliés : Prise en charge des frais de transport pour que vous puissiez récupérer l'objet oublié sur le lieu du stage !

Attention, la Jumenterie ne gère en aucun cas les contrats d'assurance proposés par Sportyneo. Toute question est à traiter directement auprès d'eux.

Nous espérons que ces nouvelles règles nous permettront de ne plus perdre de temps à gérer les oublis des uns et des autres, tâches macrophages de temps, désagréables et ingrates à faire au quotidien, qui ne correspondent pas à notre idéal du relationnel client. Ces conditions sont impératives pour nous permettre d'utiliser notre temps de la meilleure manière possible pour vous servir, servir les chevaux et continuer à faire avancer La Jumenterie de Lévis sur de prochains projets à venir, toujours plus inspirants !

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous restons à votre disposition au besoin pour toute question.

Cécile et Béranère

La Jumenterie de Lévis